

COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Réunion du 7 octobre 2024

RAPPORT POUR AVIS

POLE RESSOURCES ET SUPPORTS TECHNIQUES

PROPOSITION DE FERMETURE DE L'ATELIER REPROGRAPHIQUE D'AMIENS DE LA DIRECTION des MOYENS INSTITUTIONNELS (DMI)

I. Contexte

Le bâtiment sis 19 mail Albert 1er à Amiens qui héberge traditionnellement la reprographie et ses machines a été évacué en mars 2023, à la demande de la Direction du Patrimoine et de la Sécurité, en raison d'un trouble bâtimementaire majeur.

Il n'a pas été trouvé de solution locale immédiate pour accueillir les presses d'impressions, en raison de leur taille et de leur poids.

Le service de reprographie a, de fait, été interrompu sur Amiens et l'ensemble des demandes orientées sur l'imprimerie installée au rez-de-chaussée du siège de Région.

De la pratique nous constatons que l'ensemble des besoins des services peut être absorbé par un seul site en raison notamment :

- de l'existence de l'outil dématérialisé de commandes d'impression (« LA REPRO ») permettant le traitement multi-site des demandes ;
- d'un équipement suffisamment dimensionné pour absorber cette charge de travail ;
- de la baisse observée du nombre d'impressions de la collectivité surtout sur le site amiénois qui ne produisait plus que 15% des copies globales.

Ainsi en 2017 l'imprimerie produisait 5.980.536 copies dont 987.536 pour le site amiénois (soit 16%).

En 2023 l'imprimerie a produit 2.838.764 copies (-53% / volumes de 2017).

A l'arrêt des machines, en mars 2023, 17.031 copies ont été réalisées sur le site amiénois.

Il est à noter que l'option de créer un point reprographie de plus faible envergure avec une presse de gamme inférieure a été envisagée, mais n'a pas été maintenue faute de commandes des services.

II. Transferts de poste

En conséquence, les postes de la cellule reprographie en charge de l'atelier d'Amiens sont reconfigurés et transférés selon les modalités suivantes :

- Pour répondre aux besoins du service Déplacements sur le site d'Amiens, plus précisément pour répondre aux besoins des agents, des élus et des personnes extérieures qui prévoient de se déplacer, et également pour prendre en charge la gestion des contraventions reçues, un poste de technicien reprographe (B3) est reconfiguré en poste de gestionnaire administratif

(B2) et transféré au sein du service Déplacements, secteur « mobilité des agents », fonction « gestion des mobilités ».

- Pour répondre aux besoins de la DMI en termes de mise à jour des plans et d'états de lieux en lien avec sa stratégie d'achat et la préparation de ses nombreux marchés publics, un poste d'agent des interventions techniques – reprographie (C2) est reconfiguré en poste de dessinateur projeteur (B2) et transféré au service Logistique. À noter que ce poste sera en lien fonctionnel avec le service Système d'Information Patrimonial de la Direction du Patrimoine et de la Sécurité pour garantir le bon fonctionnement de ses activités et missions.

III. Méthode de concertation

Les deux agents concernés ont été concertés à plusieurs reprises en présence du Directeur adjoint de la DMI, du responsable du service logistique et du responsable du service déplacement.

Un temps d'immersion et d'accompagnement leur a permis de s'intégrer sans difficulté dans le cadre de leurs nouvelles missions.

IV. Organigramme

Vous trouverez ci-dessous l'ancien organigramme tel que soumis à l'avis du Comité Technique du 26/03/2024 (DMI), puis le nouvel organigramme proposé :

DIRECTION DES MOYENS INSTITUTIONNELS

HAUTS-DE-FRANCE
ORGANIGRAMME CIBLE CST du 07/10/2024

Postes autorisés : 143

